



Retraite partielle car non déclaration par le patron

Par **Pierre57**, le **29/07/2019** à **14:30**

Bonjour,

Ma maman aujourd'hui retraitée à travaillé comme femme de ménage dès l'age de 14 ans.

La société l'ayant employé toutes ces années n'a déclaré maman qu'a ses 40 ans, maman a donc travaillé 26 ans sans cotiser et se retrouve aujourd'hui avec une retraite de misère.

Est il possible d'entamer une procédure pour régulariser cette sitation?

La société concernée n'existe plus aujourd'hui et ses anciens employeurs sont décédés depuis longtemps...Il reste toutefois possible de prouver la véracité de cette situation.

Merci d'avance pour votre conseil.

Par **morobar**, le **29/07/2019** à **14:43**

Bonjour,

Il faut s'adresser à la CNAV pour savoir si des témoignages peuvent être obtenus utilement.

On ne peut en dire plus, vous ne précisez pas la délivrance ou non de bulletins de salaire...